

Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Programme concernant les deux épreuves d'admissibilité (épreuve disciplinaire et épreuve disciplinaire appliquée)

Un thème des programmes de collège renouvelé tous les deux ans et quatre axes d'études des programmes de lycée renouvelés par moitié chaque année

Thème des programmes de collège :

- École et société

Axes d'étude des programmes de lycée :

- Territoire et mémoire
- Mise en scène de soi
- Vivre entre générations
- Informer et s'informer